

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**  
**3 – 2024 / N°5**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 1  
Date de la convocation : 28.03.2024

**L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, MANENT Corinne.**

**Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle  
LASSAGNE Cécile, REBOUL Grégory**

**Objet : Contrat de fourniture de repas livrés avec la société Plein Sud Restauration**

Le bureau propose la mise en place d'un contrat de fournitures de repas livrés avec la société Plein Sud Restauration à partir du 15 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 pour palier à l'absence d'un agent de cantine.

La société Plein Sud Restauration nous propose :

- Déjeuner enfant / adulte : **3.80 € HT/ repas**
- Déjeuner portage individuel à domicile : **4.97 € HT / repas**

La commune de Bonlieu sur Roubion participera financièrement au prorata des enfants domiciliés dans sa commune, deux fois dans l'année.

**Le Conseil Municipal, avec une abstention,**

- **ACCEPTE** de signer un contrat de fourniture de repas livrés avec la société Plein Sud Restauration.
- **ACCEPTE** les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 15.04.2024

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 15.04.2024  
Et de la réception en Préfecture le 15.04.2024

Le Maire